



Le suivi

Elles ont lieu chaque matin à partir de 8h30 et les contre-visites à partir de 18h si l'état de votre enfant le justifie. Les informations d'ordre médical vous seront fournies lors de ces visites.

La sortie de votre enfant

La sortie de votre enfant est décidée par le médecin et s'effectue vers 14h00 tous les jours de la semaine ainsi que le weekend.

Les ordonnances et les consignes particulières vous sont données par le pédiatre et l'infirmière au moment du départ.

La régularisation administrative de la sortie de votre enfant s'effectue au niveau du secrétariat du service pendant les heures d'ouverture :

8h/17h tous les jours de la semaine sauf vendredi 8h/16h
en dehors de ces horaires au niveau de l'accueil des urgences.

Un compte-rendu médical est envoyé au médecin traitant de votre enfant.

[^ HAUT DE LA PAGE](#)

+33 (0)4 94 00 24 00

Nous contacter par courriel